

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 13-393-1929 promulguant le décret du 29 juin 1929 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies.

n° 13-393-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 août 1929

Numéro JO  
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro  
31 août 1929

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, reudue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés d'eviensnent exécutoires

**Vu** le décret du 20 juin 1929 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 29 juin 1929 fixant le traitement des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où be soin sera.

**G. COCHARD.**